



## Conditions générales (CG Offres formation forestière)

V1.2, valable dès le 01.07.2024

### Généralités

Les conditions générales sont valables pour les offres suivantes du Centre forestier de formation Lyss (nommé ci-dessous CEFOR Lyss) pour autant qu'aucun autre accord écrit n'ait été convenu entre les parties prenantes (le CEFOR Lyss d'une part et les étudiant(e)s/participant(e)s aux modules et cours de formation continue – nommé(e)s ci-dessous participants - d'autre part) :

#### a) Modules Forêt

- Modules de base (MOBA)
- Modules Contremaître forestier/Contremaîtresse forestière (MOCF)
- Modules Conducteur/-trice d'engins forestiers (MOCEF)

#### b) Formation Garde forestier/-ère ES (FOES)

#### c) Offres de formation continue

### Inscription

Les inscriptions doivent être faites par écrit par les participants. Le CEFOR Lyss confirme toujours la réception des inscriptions. Les inscriptions sont fermes pour toute la durée de l'offre et deviennent effectives et définitives dès que les conditions d'admission ou d'entrée sont remplies. En s'inscrivant, les participants s'engagent à payer les frais de participation/formation et les autres frais encourus. Même en cas d'indication d'une autre adresse de facturation (par ex. employeur), les participants restent financièrement responsables vis-à-vis du CEFOR Lyss.

### Frais de participation/formation, autres frais

Les frais de participation et les autres frais encourus sont spécifiés dans les appels d'offres. Une modification des prix reste toutefois possible.

Les frais d'examen, d'excursions, de participation à des conférences, de matériel scolaire, de livres, de copies, d'impression, de participation à des événements en dehors de l'enseignement régulier, d'hébergement, de repas, de déplacement, etc. sont à la charge des participants, sauf s'ils sont expressément inclus dans les frais de participation/de formation

Les frais de participation/de formation et les autres frais sont facturés comme suit :

#### a) Modules Forêt

- Frais de module : environ 4 semaines avant le début du module.
- Frais d'hébergement et repas : environ 4 semaines avant le début du module.

#### b) Formation FOES

- Frais d'inscription et forfait pour le matériel didactique : la facturation s'effectue en deux tranches, en décembre avant le début des études et au début de la 2<sup>e</sup> année d'études.
- Hébergement et repas au CEFOR Lyss : au début de chaque bloc d'enseignement, selon commande, ainsi qu'à la fin des études (octobre de la 2<sup>e</sup> année d'études)

- Excursions/semaines extra muros : les frais effectifs d'hébergement et de restauration sont facturés périodiquement (coût total par classe/nombre d'étudiants).

#### c) Cours de formation continue

- Frais de participation : environ quatre semaines avant le début de la formation continue
- Hébergement et repas : environ quatre semaines avant le début de la formation continue.

Sauf indication contraire sur la facture, le délai de paiement est de 30 jours (net). Dans tous les cas, les frais d'inscription ainsi que les autres frais liés à la participation à l'offre concernée doivent être réglés avant le premier jour de cours.

En cas de non-respect des délais de paiement, le CEFOR Lyss se réserve le droit de résilier le contrat et d'exclure avec effet immédiat des offres en cours et à venir les étudiants/participants concernés

### Réalisation des offres

Le CEFOR Lyss est en droit de reporter ou de ne pas réaliser les offres publiées, notamment si le nombre de participants est insuffisant.

En cas d'annulation d'une offre par le CEFOR Lyss, les frais d'inscription et tous les autres frais déjà payés sont intégralement remboursés. Toute autre prétention de la part des participants est exclue.

### Changements de programme, suppression de leçons

Le CEFOR Lyss se réserve le droit de modifier en tout temps le programme de son offre de cours.

En cas d'annulation de leçons, il n'existe aucun droit à un remplacement ou à un remboursement des frais.

### Absences

Si, pour des raisons qui ne sont pas inhérentes au CEFOR Lyss, les participants ne peuvent pas suivre une unité d'enseignement (vacances, absence pour raison professionnelle, maladie, accident, responsabilités familiales, service militaire, retard, oubli, etc.), il n'existe aucun droit au remboursement ni au rattrapage des leçons manquées.

### Exclusion

Le CEFOR se réserve le droit d'exclure des participants d'une offre avec effet immédiat pour justes motifs. Exemples de motifs justifiant l'exclusion :

- niveau insuffisant par rapport aux exigences de l'école
- violation du règlement
- perturbation régulière des leçons
- comportement inapproprié/harcèlement/diffamation
- non-paiement des frais de cours/formation ou d'autres prestations utilisées.

Pour les cas bénins, le contrevenant se voit adresser un avertissement écrit. Pour les cas avec circonstances aggravantes, rendant la continuation de la formation par le contrevenant intolérable pour le CEFOR Lyss ou pour les autres participants, l'exclusion est prononcée avec



effet immédiat.

En cas d'exclusion justifiée, il n'existe aucun droit au remboursement ou à une réduction des frais de formation/participation ou des autres frais payés.

### Résiliation du contrat

Toute résiliation de contrat doit être notifiée par écrit au CEFOR Lyss, la date de réception faisant foi. Les conditions suivantes s'appliquent :

#### a) Modules Forêt

- Jusqu'au 15<sup>e</sup> jour ouvrable avant le début du cours : remboursement de l'intégralité des frais de participation.
- De 14<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> jour ouvrable avant le début du cours : remboursement de 75% des frais de participation.
- Du 9<sup>e</sup> au dernier jour ouvrable avant le début du cours : remboursement de 50% des frais de participation.
- Dès et après le début du cours, ou si aucune annonce de résiliation n'est effectuée : aucun remboursement.

Pour tout retrait, des frais de dossier de CHF 100.- sont facturés.

#### b) Formation FOES

- Jusqu'à 30 jours avant le début de la formation : pas de frais d'écologie dus.
- Du 29<sup>e</sup> au 1<sup>er</sup> jour précédant le début de la formation : 10% des frais de formation de la 1<sup>re</sup> année restent dus.
- Si le participant ne se présente pas au cours : les frais de formation pour la 1<sup>re</sup> année restent dus.

Pour tout retrait, des frais de dossier s'élevant à CHF 200.- sont facturés.

En cas de retrait en cours de formation, il n'existe aucun droit au remboursement des frais de formation. En cas de raisons importantes (par ex. accident, maladie), les participants peuvent adresser une demande écrite de remboursement à la direction du CEFOR Lyss. Un éventuel remboursement est effectué, au maximum au prorata des prestations déjà fournies par le CEFOR Lyss - après déduction de frais pour charge administrative.

#### c) Offres de formation continue

- Jusqu'au 30<sup>e</sup> jour ouvrable avant le début du cours : remboursement de 80% des frais de participation
- Du 29<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> jour ouvrable avant le début du cours : remboursement de 50% des frais de participation
- Du 14<sup>e</sup> à 1<sup>er</sup> jour ouvrable avant le début du cours : pas de remboursement des frais de participation.
- Dès le début du cours ou plus tard, ainsi qu'en cas d'absence sans annulation : aucun remboursement.

Dans tous les cas, des frais administratifs de CHF 100.- sont dus en cas de désistement.

### Hébergement et repas

Pour les offres se déroulant à Lyss, le CEFOR Lyss propose aux participants des forfaits hébergement et/ou repas à prix préférentiels s'ils réservent ces prestations à l'avance. Dans le cas des modules et des formations continue, la réservation à l'avance est valable pour toute la durée de l'offre. Pour la formation FOES, la réservation

se fait par bloc complet de formation. Les réservations se font par écrit (formulaire d'inscription) et sont contraignantes.

Les prestations réservées sont facturées indépendamment de leur utilisation effective. Il n'est pas possible de modifier/d'annuler une réservation ultérieurement, en pendant une unité de formation (pour la formation FOES : en cours de semestre). Un éventuel remboursement ou une réduction de prix ne sera effectué(e) qu'en cas d'absence durant plusieurs jours pour justes motifs (maladie, accident).

### Responsabilité des participants

Les participants s'engagent à utiliser le bâtiment et ses infrastructures de manière respectueuse et à signaler immédiatement tout défaut ou dommage au CEFOR Lyss. Ils sont responsables de tous les dommages ou pertes lié(e)s au bâtiment, aux infrastructures, au mobilier ou au matériel et ayant été causé(e)s par eux-mêmes ou leurs visiteurs. Le CEFOR Lyss décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel apporté par les participants.

### Sécurité

Les offres du CEFOR Lyss comprennent des travaux pratiques impliquant des machines et des excursions sur des terrains parfois escarpés ou difficilement praticables. Les participants ne sont pas constamment sous la supervision directe d'un professionnel ou d'un enseignant du CEFOR Lyss. Les participants confirment qu'ils connaissent les dispositions de sécurité en vigueur et s'engagent à les respecter de leur propre chef. Ils s'engagent en outre à suivre les instructions et les recommandations des professionnels et des enseignants du CEFOR.

### Assurances

Pour l'ensemble des offres qu'il organise, le CEFOR Lyss décline toute responsabilité concernant d'éventuels dommages, ce dans les limites du respect des mesures légales. Toute responsabilité du CEFOR Lyss est notamment exclue en cas de perte, endommagement ou vol d'objets de valeur ou autres.

La conclusion d'assurances maladie, accident, responsabilité civile ou vol est l'affaire des participants. Il est fortement conseillé aux futurs participants à la formation FOES de s'assurer contre les accidents non-professionnels (assurance par convention de la Suva ou couverture des risques d'accident par sa propre assurance maladie).

### Protection des données/de la personnalité

En s'inscrivant à une offre de formation, les participants acceptent que les informations contenues dans leur inscription soient enregistrées et traitées électroniquement pour un usage interne. Ils autorisent également leur utilisation par le CEFOR Lyss à des fins de marketing. Ces données ne seront en aucun cas transmises à des tiers sans autorisation.

Les participants acceptent que leurs coordonnées (adresse, téléphone) soient mises à disposition de tous les participants et du corps enseignant dans le cadre de leur offre de formation.

### Prise de vue et de son

Les participants autorisent le CEFOR Lyss à utiliser les photos prises pendant les cours à des fins de marketing.



Les participants ont le droit de demander une révocation de cette autorisation. Cette demande doit se faire par écrit et la révocation devient effective dès réception de la demande par le CEFOR Lyss.

Les participants n'ont pas le droit de prendre des photos ou de faire des enregistrements sonores pendant les leçons. Le personnel enseignant décide au cas par cas des exceptions et de l'utilisation d'éventuels enregistrements sonores ou visuels. Les droits de la personnalité et de la protection des données des participants doivent être respectés.

#### **Protection de la personnalité**

Les informations dont les participants ont connaissance dans le cadre de leur formation et qui touchent à la protection de la personnalité des participants ou de tiers ne doivent pas être transmises.

#### **Droits d'auteur**

Les droits d'auteur sur le matériel didactique, les photos, les images ainsi que les autres contenus des unités d'enseignement sont régis par les dispositions légales. Toute diffusion à l'externe requiert l'accord exprès du CEFOR Lyss.

#### **Communication**

Les communications et annonces sont considérées comme effectuées lorsqu'elles ont été communiquées à la dernière adresse postale ou électronique connue des participants, sur la plateforme d'apprentissage ou par tout autre moyen approprié. Les changements d'adresse doivent être communiqués immédiatement au CEFOR Lyss.

Dans le cadre des offres de formation, la communication entre le CEFOR Lyss et les participants se fait essentiellement par voie numérique (courriel ou plateforme d'apprentissage).

#### **Confirmation et prise de connaissance des CG**

En s'inscrivant, les participants confirment

- qu'ils ont été informés du contenu des présentes CG
- qu'ils ont pris connaissance de celles-ci et qu'ils les acceptent.

#### **Droit applicable, for juridique, validité**

Toutes les relations juridiques impliquant le CEFOR Lyss sont soumises au droit suisse.

Le for juridique est celui prévu par les dispositions légales en vigueur. Si celles-ci ne sont pas applicables, le for juridique pour tous les litiges est Lyss.

Lyss, 01.07.2024

Centre forestier de formation Lyss